

EA 4
77R009F

REF c2



CANADA

Communiqué

N^o. 9

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 10 FÉVRIER 1977



SIGNATURE D'UN ACCORD
ENTRE
LE CANADA ET LES ETATS-UNIS
POUR LA RECONSTRUCTION DES ROUTES HAINES/ALASKA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a le plaisir d'annoncer la signature aujourd'hui d'un accord entre le Canada et les Etats-Unis sur un projet de réfection et de revêtement de routes au nord de la Colombie-Britannique et au Yukon. Cet accord est intervenu sous la forme d'un échange de notes signées par l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada, M. Thomas O. Enders, et par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au nom du gouvernement canadien.

En faisant cette annonce aujourd'hui, M. Jamieson a déclaré qu'il s'agissait là d'un autre exemple de l'excellente coopération entre les deux pays dans les domaines les plus divers.

Aux termes de l'accord, les Etats-Unis assureront le financement des travaux. La Colombie-Britannique, pour sa part, accordera le droit de passage requis et mettra à la disposition des entrepreneurs les matériaux de construction naturels se trouvant sur son territoire. Chargé de diriger le projet, le ministère des Travaux publics mettra sur pied les comités nécessaires pour établir les échéanciers et définir les modalités d'exécution. Une fois les routes achevées, le gouvernement territorial du Yukon s'occupera de leur entretien en vertu d'un accord avec le gouvernement fédéral. La Voirie fédérale (Federal Highway Administration) des Etats-Unis contrôlera la partie du programme touchant spécifiquement les Etats-Unis.

Avant que les travaux ne débutent, on procédera à une étude des incidences environnementales et on convoquera les réunions publiques appropriées pour y donner suite.

Une fois le projet terminé, les véhicules américains et canadiens disposeront d'une voie de communication plus sûre entre Haines (Alaska), terminus nord de l'Alaska Ferry System, et la frontière Alaska-Yukon. La distance totale couverte par le projet est de 322 milles, soit un tronçon de 52 milles de la route de Haines en Colombie-Britannique, un autre de 65 milles dans le territoire du Yukon, et 205 milles de la route de l'Alaska entre Haines Junction et la frontière Alaska-Yukon.

Les négociations du gouvernement fédéral avec les Etats-Unis et les autres instances en cause ont été menées par un comité interministériel composé de membres des ministères des Travaux publics, de l'Environnement, des Transports, des Affaires extérieures, des Affaires indiennes et du Nord, de la Justice, ainsi que du Conseil privé et du Conseil du Trésor.